

CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente octobre, à seize heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine DONNEDEVIE, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2024

Présents (10) : Catherine DONNEDEVIE, Nathalie SCHMUTZ, Bernard JALABERT, Alain MAZET, Martine LORMEAU, Marie-Paule DOTTIN, Françoise MAUGEIN, Sylvain COMBASTEIL, Mathieu PRESSET, Sabine BORIE.

Absents excusés (1) : Gérard ORLIAGUET (pouvoir à Sabine BORIE)

Votants : 11

Secrétaire de séance : Nathalie SCHMUTZ

D2024/61 : Vente de bois au stade

Madame le Maire fait part aux membres de la vente de bois au stade à la Société RIBEIRO pour un montant de 12 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- Autorise Madame le Maire à encaisser la recette de 12000 €

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

D2024/62 : demande de subvention exceptionnelle ASMC

Madame le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'ASMC dans le cadre du match de gala au profit d'octobre rose pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'ASMC.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

D2024/63 : Location local à La Gabinelle – fixation loyer

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le local d'une superficie de 40m² sis sur la parcelle A 2150, dans le bâtiment E du 17 route de la Gabinelle vacant depuis le 31 août 2024.

Elle fait part à l'assemblée qu'elle a été destinataire d'une demande de Monsieur Vincent VIALARD artisan sur la Commune, pour louer ce local à compter du 01 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la signature d'un bail commercial en 3 – 6 – 9 années pour le local sis dans partie du bâtiment E au 17 Route de La Gabinelle – section A parcelle 2150

– sur la base d'un loyer mensuel de **50 €** à Monsieur VIALARD Vincent à compter du 1^{er} novembre 2024.

- Donne au Maire toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ce contrat de bail.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

❖ **D2024/64 : Remboursement caution logement 16 Route des Diligences**

Madame le Maire fait part aux membres d'un courrier de Madame Marie Laure MERCIER, locataire au 16 Route des Diligences, dénonçant sur bail à compter du 31 décembre 2024.

Une caution de loyer de 515,81 € avait été versée. Madame le Maire propose de rembourser cette caution, après état des lieux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à rembourser la caution de 515,81 € à Madame MERCIER Marie-Laure après état des lieux ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 art.165

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

❖ **D2024/65 : Acquisition défibrillateurs : demandes de subventions**

Madame le Maire rappelle l'obligation de mise en place de défibrillateurs sur les lieux recevant du public. L'acquisition de 4 défibrillateurs est nécessaire : bâtiment mairie, salle des fêtes, hameau de gîtes et stade. Elle présente un devis de la société LIFEAZ pour un montant total de : 6 997,58 € H.T – 9 397,10 € TTC.

Elle précise que ces acquisitions peuvent faire l'objet d'aides du Département de la Corrèze, de la DETR, de Groupama.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir 4 défibrillateurs auprès de la Société LIFEAZ pour un montant H.T de 6 997,58 € H.T ;
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;
- Sollicite l'aide de Groupama ;
- Confirme au Département de la Corrèze l'inscription de l'opération dans la contractualisation 2023/2025.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 2188.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

❖ **Délibération D2024/66 : Mise en conformité du stade : demandes de subventions**

Madame le Maire fait part aux membres de la vétusté du bâtiment du stade et particulièrement son installation électrique qui, outre une surconsommation énergétique présente une dangerosité pour les utilisateurs de ce bâtiment.

Elle présente les devis des entreprises SARL PLANCHE et SARL BACHELLERIE pour une mise aux normes du bâtiment pour un montant total de : 7 724,76 € H.T – 9 269,71 € TTC.

Elle précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'aides du Département de la Corrèze, de la DETR, du district et de l'Agence Nationale du Sport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de la réfection de l'installation électrique du stade et de sa mise aux normes ;
- Retient l'entreprise PLANCHE pour un montant H.T de 4 499,84 € H.T
- Retient l'entreprise BACHELLERIE pour un montant H.T de 3 224,92 €
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL ;
- Sollicite l'aide du district de football ;
- Sollicite l'aide de l'Agence Nationale du Sport ;
- Confirme au Département de la Corrèze l'inscription de l'opération dans la contractualisation 2023/2025.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 21318.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

❖ **D2024/67 : Mise en conformité thermique d'un logement communal : demandes de subventions**

Madame le Maire fait part aux membres de la nécessité de réaliser l'isolation thermique du logement communal sis 6 Place de l'Eglise.

Elle présente plusieurs devis pour l'isolation pour ce logement pour coût de : 9 387,11 € H.T – 10 325,82 € TTC.

Elle précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'aides du Département de la Corrèze, de la DSIL et du CRTE dans le cadre de la rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de la rénovation énergétique du logement des 6 Place de l'Eglise pour un montant de 9 387,11 € H.T ;
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DISL ;
- Sollicite Tulle Agglo dans le cadre du CRTE ;
- Confirmer au Département de la Corrèze l'inscription de l'opération dans la contractualisation 2023/2025.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 21318.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

SIGNATURES

FONCTION	SIGNATURE
DONNEDEVIE Catherine, Maire	
SCHMUTZ Nathalie, Secrétaire	

FEUILLET RECAPITULATIF

SEANCE DU 30 octobre 2024

N° DELIBERATION	Objet	Page
D2024/61	Vente de bois au stade	
D2024/62	demande de subvention exceptionnelle ASMC	
D2024/63	Location local à La Gabinelle – fixation loyer	
D2024/64	Remboursement caution logement 16 Route des Diligences	
D2024/65	Acquisition défibrillateurs : demandes de subventions	
D2024/66	Mise en conformité du stade : demandes de subventions	
D2024/67	Mise en conformité thermique d'un logement communal : demandes de subventions	
	FEUILLET RECAPITULATIF	